



A/117/C.1  
8 juin 2007

## **CONVOCAATION**

### **DE LA 117<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que, conformément à la décision prise par le Conseil directeur lors de sa 180<sup>ème</sup> session (mai 2007), la 117<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire et réunions connexes se tiendront à Genève (Suisse) du lundi 8 au mercredi 10 octobre 2007.

#### **1. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1. Election du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée
2. Point d'urgence
3. Réunions-débat sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 118<sup>ème</sup> Assemblée (avril 2008) :
  - a) *Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements* (Première Commission permanente)
  - b) *Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère* (Deuxième Commission permanente)
  - c) *Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme* (Troisième Commission permanente)
4. Rapport de la Commission UIP des affaires des Nations Unies
5. Amendements aux Statuts et Règlements de l'Union interparlementaire

## 2. CALENDRIER DE TRAVAIL \*

Le calendrier de travail se trouve à l'Annexe I. Le débat sur le point d'urgence aura lieu en séance plénière de l'Assemblée. La séance de clôture de la 117<sup>ème</sup> Assemblée aura lieu le mercredi 10 octobre de **16 heures à 17 h.30**. A cette séance, le rapport sur le point d'urgence éventuellement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée sera présenté et le projet de résolution sera soumis pour adoption. Les délégués sont aimablement priés d'en tenir compte lorsqu'ils prendront leurs dispositions concernant leur voyage.

## 3. POINT D'URGENCE

Les dispositions des Statuts et Règlements applicables en la matière sont les suivantes :

*Statuts - Article 14.2*

"2. L'Assemblée peut inscrire à son ordre du jour un point d'urgence (cf. Règl. Assemblée, art. 11)."

*Règlement de l'Assemblée – Article 11*

"1. Tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande peut être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent.

2. La prise en considération par l'Assemblée d'une demande d'inscription d'un point d'urgence à son ordre du jour est subordonnée aux dispositions suivantes :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée."

Si l'Assemblée décide d'inscrire un point d'urgence à son ordre du jour, il sera débattu par l'Assemblée le lundi 8 octobre 2007. En outre, des dispositions sont prévues le lendemain pour qu'un comité de rédaction puisse se réunir pour arrêter un projet de résolution.

## 4. LIEU DES REUNIONS

La 117<sup>ème</sup> Assemblée, les réunions des Commissions permanentes et le Conseil directeur ainsi que toutes les réunions connexes se tiendront au Centre international de Conférences de Genève (CICG).

## 5. PARTICIPATION

Aux termes de l'Article 10 des Statuts de l'UIP :

"1. L'Assemblée est composée de parlementaires désignés à titre de délégués par les Membres de l'Union. Les Membres incluent des hommes et des femmes parlementaires dans leur délégation et s'efforcent d'assurer une représentation égale des deux sexes.

2. Le nombre de parlementaires délégués à la première session annuelle de l'Assemblée par un Membre de l'Union ne doit en aucun cas être supérieur à huit pour les Parlements des pays dont la population est inférieure à cent millions d'habitants et à dix pour les Parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à ce chiffre. Le nombre de

---

\* Voir à l'Annexe I le programme général de travail de l'Assemblée et des réunions connexes.

*parlementaires délégués à la **deuxième session annuelle** ne doit pas être supérieur à cinq, ou à sept pour les Parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à cent millions.*

3. *L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe est automatiquement réduit d'une personne."*

En ce qui concerne le paragraphe 2 de l'Article 10 des Statuts, veuillez noter que le nombre de parlementaires additionnels accompagnant les délégations ne doit pas être supérieur à deux. Ils figureront sur la Liste des délégués en qualité de conseiller.

Selon les dispositions de l'Article 5.2 des Statuts, les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP.

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux élections.

Diverses organisations internationales de caractère intergouvernemental ou interparlementaire ainsi que d'autres entités dont la liste a été arrêtée par le Conseil directeur (180<sup>ème</sup> session, mai 2007), ont été invitées à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur.

## **6. BUREAU RESTREINT**

L'article 9 du Règlement de l'Assemblée dispose que le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'Union, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée.

## **7. REUNIONS-DEBAT**

Dans le cadre de sa décision d'ensemble sur la consolidation de la réforme de l'UIP, le Conseil directeur, réuni pour sa 180<sup>ème</sup> session à Nusa Dua (Indonésie), en mai 2007, a décidé qu'à titre d'essai, les trois Commissions permanentes ne siègeraient pas durant la seconde Assemblée de l'année.

A la place de ces sessions, il y aura une réunion-débat sur chacun des trois thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 118<sup>ème</sup> Assemblée, en Afrique du Sud. On souhaite ainsi, d'une part, sensibiliser les Membres de l'UIP à ces questions et, d'autre part, faciliter la tâche des co-rapporteurs en leur donnant un point de repère à mi-parcours du processus de rédaction afin qu'ils puissent préciser leur réflexion à la lumière des observations formulées par les experts et les Membres de l'UIP.

Chaque réunion-débat durera approximativement deux heures. Outre les co-rapporteurs désignés pour la 118<sup>ème</sup> Assemblée, chaque réunion-débat sera animée par un certain nombre d'experts éminents, qui seront choisis par le Secrétariat de l'UIP en consultation avec les organisations internationales compétentes. Ces réunions seront informelles, l'accent y étant mis sur le débat et l'interaction et non sur des discours établis à l'avance.

Durant les réunions-débat, les Membres de l'UIP pourront formuler des commentaires et suggestions sur les avant-projets de rapport qui doivent être établis par les co-rapporteurs pour distribution aux délégués avant la 117<sup>ème</sup> Assemblée. Aucun document de conclusion ne sera rédigé à la suite de ces réunions-débats, hormis le compte rendu des travaux.

## 8. TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'Annexe II un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 117<sup>ème</sup> Assemblée.

Les Membres sont priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'Union interparlementaire à Genève, de préférence à l'avance, de toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix pour l'Assemblée interparlementaire sera distribué à l'ouverture de la session.

## 9. LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, le français et l'anglais, ainsi qu'en espagnol et en arabe, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Quatre autres canaux ont été réservés pour les langues chinoise, italienne, japonaise et russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et des réunions-débats.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'une personne pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'Union et que des exemplaires de leur discours soient remis suffisamment à l'avance et au moins deux heures avant qu'il ne soit prononcé au chef interprète (Mme F. Steinig-Huang).

## 10. REUNIONS D'AUTRES ORGANES

D'autres organes se réuniront à l'occasion de l'Assemblée; ils seront convoqués par circulaire spéciale. Il s'agit des organes suivants :

- ▶ Conseil directeur (8, 9 et 10 octobre, séances publiques);
- ▶ Comité exécutif (5, 6 et 10 octobre, *à huis clos*);
- ▶ Comité de coordination des femmes parlementaires (7 octobre, *à huis clos*);
- ▶ Groupe du partenariat entre hommes et femmes (5 et 6 octobre, *à huis clos*);
- ▶ Comité des droits de l'homme des parlementaires (6, 7, 8 et 9 octobre, *à huis clos*);
- ▶ Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (7 et 8 octobre, *à huis clos*);
- ▶ Commission des affaires des Nations Unies (8, 9 et 10 octobre, séances publiques);
- ▶ Réunions-débat (8 octobre, séances publiques).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera également au CICG à l'occasion de l'Assemblée. Elle sera convoquée par son président.

## 11. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE

Les participants trouveront plus ample information sur la session dans le Guide de l'Assemblée et le document "Renseignements additionnels", distribués aux délégations à l'inscription.

## Journal

Durant l'Assemblée, les participants trouveront chaque jour dans toutes les salles de réunion et au Service d'inscription et d'information le "Journal" contenant les dernières mises à jour du programme quotidien des réunions ainsi que d'autres informations importantes destinées à faciliter leur participation aux travaux de la session.

## 12. RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 117<sup>ème</sup> Assemblée et une disquette leur sera adressée sur demande. En outre, les différentes sections de la Brochure sont accessibles depuis le site Web de l'Union (<http://www.ipu.org>) deux semaines après l'Assemblée et une version électronique du texte intégral des *Résultats* peut être téléchargée depuis le site de l'Union au format PDF.

## 13. INSCRIPTION, HOTELS ET VISAS

Les délégations sont instamment priées de prendre note des dates limites ci-après pour l'inscription des délégués et pour les réservations de chambres d'hôtel.

### Inscription des délégués

Les participants doivent respecter scrupuleusement la date limite d'inscription fixée au 7 septembre 2007. Veuillez retourner le formulaire d'inscription pour les délégations annexé à la présente convocation au Secrétariat de l'UIP à cette date au plus tard. L'adresse est la suivante :

Union interparlementaire	Téléphone : +41 22 919 41 50
5, Chemin du Pommier	Fax : +41 22 919 41 60
Case postale 330	Courriel : <a href="mailto:registration@mail.ipu.org">registration@mail.ipu.org</a>
1218 Le Grand-Saconnex / Genève	
Suisse	

### Service d'inscription et d'information

Les heures d'ouverture de ce service, dans les locaux du CICG, sont les suivantes :

- De 12 à 18 heures, le samedi 6 octobre;
- De 8 à 19 heures, du dimanche 7 octobre au mardi 9 octobre;
- De 8 à 18 heures, le mercredi 10 octobre.

Les délégations sont en outre priées de noter que ce service ne remettra des badges d'identité et de la documentation aux représentants de leurs missions permanentes à Genève que si leur parlement a fait parvenir à l'UIP une lettre d'autorisation à cette fin.

## IMPORTANT

### Réservations de chambres d'hôtel

Les délégations de pays ayant une mission permanente à Genève sont aimablement priées de faire leurs réservations de chambres d'hôtel par l'intermédiaire de leurs missions respectives. Les missions permanentes seront informées de la tenue de la 117<sup>ème</sup> Assemblée. La plupart d'entre elles ont l'habitude d'accueillir des délégations nationales aux réunions des Nations Unies et de s'occuper des réservations de chambres d'hôtel et nombre d'entre elles ont conclu des accords et ont obtenu des tarifs préférentiels avec des hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICG.

Les délégations de pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres soit par l'intermédiaire de leur agence habituelle, soit par l'Office du tourisme de Genève. Les délégations qui souhaitent faire appel aux services de l'Office du tourisme de Genève sont

aimablement priées de prendre contact avec le Secrétariat de l'UIP qui leur fera parvenir un formulaire de réservation de chambres d'hôtel. Toutefois, nous appelons votre attention sur le fait que seules les demandes de réservation de chambres d'hôtel renvoyées avec les coordonnées d'une carte de crédit, comme garantie, seront confirmées. Les formulaires devront être retournés directement à l'Office du tourisme de Genève au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2007**, avec copie au Secrétariat de l'UIP.

### Visas

L'entrée en Suisse est strictement réglementée et est refusée à quiconque ne possède pas le visa requis. Les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée doivent le demander au consulat ou à la mission diplomatique suisse chargée de ces formalités dans leur pays de résidence.

A titre exceptionnel, lorsqu'un délégué n'a pu obtenir de visa du consulat ou de la mission suisse dans son pays de résidence, un visa peut être obtenu à l'arrivée à l'aéroport de Genève, à condition que l'on en ait informé le Secrétariat de l'UIP à Genève par courrier électronique (postbox@mail.ipu.org) ou par fax (+4122 919 41 60) **trois semaines avant** la date d'arrivée. En pareil cas, les informations ci-après sont requises : nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, numéro du passeport national (dates de délivrance et d'expiration), date d'arrivée et numéro de vol.

Nous appelons votre attention sur le fait que l'aéroport de Genève est situé à la frontière franco-suisse et que l'on peut y accéder du côté français. Certains vols venant de Paris ou d'autres aéroports français à destination de Genève sont considérés comme des vols intérieurs. Aussi les délégués devront-ils déterminer si un visa français est requis pour certaines nationalités transitant par un aéroport français à destination de Genève.

\*

\* \*

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la 117<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire et que la délégation, dont nous espérons qu'elle sera sous votre conduite, prendra une part active aux travaux.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire



Pier Ferdinando CASINI  
Président  
de l'Union interparlementaire

PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES

(Genève, 5 au 10 octobre 2007)

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Vendredi 5 octobre 2007	MATIN			<b>10.00 - 13.00</b> Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
	APRES-MIDI			<b>15.00 - 17.00</b> Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i> <b>17.00 - 18.00</b> Groupe du partenariat entre hommes et femmes <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
Samedi 6 octobre 2007	MATIN			<b>09.30 - 13.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Annexe CCV du CICG</i>	
				<b>10.00 - 13.00</b> Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
	APRES-MIDI			<b>14.30 - 18.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Annexe CCV du CICG</i> <b>15.00 - 17.00</b> Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
				<b>17.00 - 18.00</b> Groupe du partenariat entre hommes et femmes <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Dimanche 7 octobre 2007	MATIN			<b>09.00 - 13.00</b> Comité de coordination des femmes parlementaires <i>Salle A, Annexe CCV du CICG</i>	Réunions des groupes géopolitiques <i>(Horaires et salles à confirmer)</i>
		<b>09.30 - 13.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Annexe CCV du CICG</i>			
	APRES-MIDI			<b>14.30 - 18.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Annexe CCV du CICG</i>	Réunions des groupes géopolitiques <i>(Horaires et salles à confirmer)</i>
		<b>15.30 - 17.30</b> Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient <i>Salle A, Annexe CCV du CICG</i>	<b>15.00 - 18.00</b> Comité exécutif de l'ASGP, <i>Salle 20, 3<sup>ème</sup> étage, CICG</i>		
Lundi 8 octobre 2007	MATIN			<b>08.30 - 09.00</b> Bureau restreint de l'Assemblée <i>Bureau du Président, Salon VIP, 3<sup>ème</sup> étage, CICG</i>	
		<b>09.30 - 12.00</b> Conseil directeur <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CICG</i>	<b>09.00 - 13.00</b> Commission des affaires des Nations Unies : Plénière <i>Salle 2, Rez-de-chaussée, CICG</i>	<b>09.30 - 13.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Annexe CCV du CICG</i>	<b>09.00 - 10.00</b> Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, 3<sup>ème</sup> étage, CICG</i>
		<b>12.00 - 13.00</b> Assemblée : ouverture et adoption éventuelle d'un point d'urgence <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CICG</i>			<b>10.00 - 13.00</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, 3<sup>ème</sup> étage, CICG</i>

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
	APRES-MIDI	<b>14.30 - 18.00</b> Assemblée : débat sur le point d'urgence <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CICG</i>	<b>14.30 - 18.00</b> Commission des affaires des Nations Unies : Plénière <i>Salle 2, Rez-de-chaussée, CICG</i>	<b>14.30 - 16.30</b> Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient <i>Salle A, Annexe CCV du CICG</i>	<b>14.30 - 18.00</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, 3<sup>me</sup> étage, CICG</i>
Mardi 9 octobre 2007	MATIN	<b>09.00 - 11.00</b> Réunion-débat sur le thème qu'examinera la première Commission permanente durant la 118 <sup>me</sup> Assemblée en avril 2008 : <i>Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements</i> <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CICG</i>	<b>09.30 - 13.00</b> Commission des affaires des Nations Unies : Plénière <i>Salle 2, Rez-de-chaussée, CICG</i> <b>or</b> Comité de rédaction <i>Salle C, Annexe CCV du CICG</i>	<b>09.30 - 13.00</b> Point d'urgence : comité de rédaction <i>Salle A, Annexe CCV du CICG</i>	<b>09.00 - 10.00</b> Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, 3<sup>me</sup> étage, CICG</i>  <b>10.00 - 13.00</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, 3<sup>me</sup> étage, CICG</i>
		<b>11.30 - 13.30</b> Réunion-débat sur le thème qu'examinera la deuxième Commission permanente durant la 118 <sup>me</sup> Assemblée en avril 2008 : <i>Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère</i> <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CICG</i>			
	APRES-MIDI	<b>14.00 - 16.00</b> Réunion-débat sur le thème qu'examinera la troisième Commission permanente durant la 118 <sup>me</sup> Assemblée en avril 2008 : <i>Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme</i> <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CICG</i>		<b>14.30 - 18.00</b> Comité de rédaction de la Commission des affaires des Nations Unies <i>Salle C, Annexe CCV du CICG</i>	<b>14.30 - 18.00</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, 3<sup>me</sup> étage, CICG</i>
		<b>16.30 - 18.30</b> Conseil directeur <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CICG</i>		<b>15.00 - 18.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Annexe CCV du CICG</i>	

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Mercredi 10 octobre 2007	MATIN		<b>09.30 - 13.00</b> Commission des affaires des Nations Unies Plénière : fin de débat et adoption du document final <i>Salle 2, Rez-de-chaussée, CIGG</i>	<b>09.00 - 10.30</b> Comité exécutif <i>Salle A, Annexe CCV du CIGG</i>	<b>09.00 - 10.00</b> Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, 3<sup>ème</sup> étage, CIGG</i>  <b>10.00 - 13.00</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, 3<sup>ème</sup> étage, CIGG</i>
		<b>11.00 - 13.00</b> Conseil directeur <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CIGG</i>			
	APRES-MIDI	<b>14.00 - 16.00</b> Conseil directeur <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CIGG</i>			
		<b>16.00 - 17.30</b> Assemblée : séance de clôture <i>Salle 1, 1<sup>er</sup> étage, CIGG</i>			

**TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 117<sup>me</sup> ASSEMBLEE**  
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	40.4	6	16
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.6	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	16.9	3	13
9.	Argentine	10	33.0	5	15
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	17.3	3	13
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	7.3	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	109.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bolivie	10	6.7	2	12
20.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
21.	Botswana	10	1.3	1	11
22.	Brésil	10	146.0	10	20
23.	Bulgarie	10	8.5	2	12
24.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
25.	Burundi	10	5.2	2	12
26.	Cambodge	10	10.7	3	13
27.	Cameroun	10	12.9	3	13
28.	Canada	10	30.8	5	15
29.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
30.	Chili	10	13.4	3	13
31.	Chine	10	1.200.0	13	23
32.	Chypre	10	0.7	0	10
33.	Colombie	10	29.5	4	14
34.	Congo	10	1.9	1	11
35.	Costa Rica	10	3.3	1	11
36.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
37.	Croatie	10	4.8	1	11
38.	Cuba	10	10.2	3	13
39.	Danemark	10	5.2	2	12
40.	Egypte	10	64.8	8	18
41.	El Salvador	10	5.3	2	12
42.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
43.	Equateur	10	9.6	2	12
44.	Espagne	10	39.4	5	15
45.	Estonie	10	1.5	1	11
46.	Ethiopie	10	67.5	8	18
47.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
48.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20
49.	Finlande	10	5.4	2	12
50.	France	10	58.3	7	17

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
51.	Gabon	10	1.0	1	11
52.	Gambie	10	1.5	1	11
53.	Géorgie	10	4.7	1	11
54.	Ghana	10	16.5	3	13
55.	Grèce	10	10.2	3	13
56.	Guatemala	10	8.2	2	12
57.	Guinée	10	7.3	2	12
58.	Hongrie	10	10.4	3	13
59.	Inde	10	1.000.3	13	23
60.	Indonésie	10	206.0	12	22
61.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
62.	Irlande	10	3.5	1	11
63.	Islande	10	0.27	0	10
64.	Israël	10	6.7	2	12
65.	Italie	10	57.0	7	17
66.	Jamahiriya arabe libyenne	10	3.9	1	11
67.	Japon	10	123.6	10	20
68.	Jordanie	10	5.5	2	12
69.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
70.	Kenya	10	24.0	4	14
71.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
72.	Koweït	10	2.2	1	11
73.	Lettonie	10	2.7	1	11
74.	Liban	10	2.4	1	11
75.	Libéria	10	2.8	1	11
76.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
77.	Lituanie	10	3.9	1	11
78.	Luxembourg	10	0.4	0	10
79.	Madagascar	10	18	3	13
80.	Malaisie	10	22.7	4	14
81.	Maldives	10	0.35	0	10
82.	Mali	10	8.0	2	12
83.	Malte	10	0.3	0	10
84.	Maroc	10	26.5	4	14
85.	Maurice	10	1.02	1	11
86.	Mexique	10	104.0	10	20
87.	Monaco	10	0.03	0	10
88.	Mongolie	10	2.0	1	11
89.	Monténégro	10	0.62	0	10
90.	Mozambique	10	12.1	3	13
91.	Namibie	10	1.5	1	11
92.	Népal	10	22.9	4	14
93.	Nicaragua	10	5.1	2	12
94.	Niger	10	10.7	3	13
95.	Nigéria	10	111.7	10	20
96.	Norvège	10	4.3	1	11
97.	Nouvelle-Zélande	10	3.3	1	11
98.	Ouganda	10	17.0	3	13
99.	Pakistan	10	130.6	10	20
100.	Palaos	10	0.02	0	10
101.	Panama	10	1.7	1	11

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
102.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
103.	Paraguay	10	5.7	2	12
104.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
105.	Pérou	10	23.0	4	14
106.	Philippines	10	62.1	8	18
107.	Pologne	10	38.5	5	15
108.	Portugal	10	10.3	3	13
109.	Qatar	10	0.88	0	10
110.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
111.	République de Corée	10	45.5	6	16
112.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
113.	Rép. dém. populaire lao	10	4.5	1	11
114.	République dominicaine	10	9.0	2	12
115.	République de Moldova	10	4.3	1	11
116.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
117.	République tchèque	10	10.5	3	13
118.	République-Unie de Tanzanie	10	27.0	4	14
119.	Roumanie	10	23.0	4	14
120.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
121.	Rwanda	10	6.2	2	12
122.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
123.	Samoa	10	0.17	0	10
124.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
125.	Sénégal	10	7.0	2	12
126.	Serbie	10	9.7	2	12
127.	Singapour	10	2.9	1	11
128.	Slovaquie	10	5.2	2	12
129.	Slovénie	10	1.9	1	11
130.	Somalie	10	10.4	3	13
131.	Soudan	10	35.0	5	15
132.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
133.	Suède	10	8.7	2	12
134.	Suisse	10	6.7	2	12
135.	Suriname	10	0.4	0	10
136.	Tadjikistan	10	5.09	2	12
137.	Thaïlande	10	60.1	8	18
138.	Togo	10	5.4	2	12
139.	Tunisie	10	8.7	2	12
140.	Turquie	10	64.5	8	18
141.	Ukraine	10	50.1	7	17
142.	Uruguay	10	3.2	1	11
143.	Venezuela	10	18.1	3	13
144.	Viet Nam	10	63.7	8	18
145.	Yémen	10	10.5	3	13
146.	Zambie	10	10.9	3	13
147.	Zimbabwe	10	10.4	3	13



**117<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
**117<sup>th</sup> ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION**

Genève, 8 - 10 octobre 2007

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**Veillez remplir ce formulaire et le retourner au plus tard 7 septembre 2007 au Secrétariat de l'Union interparlementaire :**

5 Chemin du Pommier

**Case postale 330**

**CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève, Suisse**

Fax : +41 22 919 41 60

Courriel : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

**Parlement ou organisation :** .....

	<i>Nom (M./M<sup>me</sup>/M<sup>lle</sup>)</i>	<i>Prénom (s)</i>	<i>Préciser les titres ou fonctions au sein de l'UIP (p.ex, Président du Groupe, chef de délégation)</i>	<i>Préciser les titres ou fonctions au sein du Parlement national ou de l'organisation (p.ex, Président, Secrétaire général)</i>	<i>Pour les parlementaires préciser également le parti politique</i>	<i>Accompagné (é) par</i>
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						

## Secrétaires et Conseillers

	<b>Nom (M./Mme/Mlle)</b>	<b>Prénom(s)</b>	<i>Préciser les titres ou fonctions au sein de l'Union interparlementaire (p.ex.) Secrétaire du Groupe, membre de l'ASGP)</i>	<i>Préciser les titres ou fonctions au sein du Parlement national (p.ex., Secrétaire général)</i>	Accompagné(e) par
1					
2					
3					

Date :

Signature : .....